Québec
Gouvernement du Québec
Ministre des Transports

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

JOURNÉES PORTES OUVERTES DES SENTIERS DE MOTONEIGE

Le ministre des Transports invite les adeptes à découvrir l'important réseau de sentiers fédérés

Saguenay, le 8 février 2012 – Le ministre des Transports, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et député de Jonquière, M. Sylvain Gaudreault, a profité de sa présence au lancement des journées portes ouvertes des sentiers de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) pour inviter tous les adeptes à découvrir cet important réseau d'une qualité exceptionnelle et à demeurer prudents lors de leurs randonnées.

Les sentiers fédérés, balisés et surveillés grâce aux bénévoles des clubs de motoneigistes, sont les endroits privilégiés pour pratiquer la motoneige en toute sécurité, la majorité des accidents en VHR se produisant en dehors des sentiers. S'ajoute à cela le fait que la circulation hors piste peut également causer des dommages aux terres agricoles, aux habitats fauniques et à la végétation.

Reconduction du mandat des CRÉ

Le ministre a également profité de l'occasion pour annoncer la reconduction du mandat octroyé aux conférences régionales des élus (CRÉ) pour la coordination de leur table de concertation régionale relative aux VHR. Ce nouveau mandat de trois ans permettra notamment de poursuivre la concertation entre les nombreux intervenants régionaux ainsi que la mise en place des réseaux de sentiers durables pour les VHR selon un mandat adapté aux différentes réalités régionales.

« Dans le cadre de ce mandat, une aide financière sera accordée aux CRÉ afin de leur permettre d'affecter une personne-ressource à la coordination des travaux des tables de concertation régionale et ainsi de continuer ce qui avait déjà été entamé », a précisé le ministre.

Prudence et respect d'autrui

Le ministre a insisté sur l'importance d'adopter en tout temps un comportement responsable et respectueux des riverains. « En circulant dans les sentiers à la vitesse indiquée, en s'abstenant de conduire avec les facultés affaiblies et en évitant les plans d'eau non sécuritaires, les motoneigistes contribuent à assurer leur propre sécurité et celle d'autrui. Chacun doit s'engager à prêcher par l'exemple pour que les plaisirs liés à ces loisirs en demeurent les principaux attraits », a indiqué le ministre.

Québec
27e étage
700, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : 418 644-1537
Télécopieur : 418 643-1269
www.mtq.gouv.qc.ca

Montréal
Bureau 4.010
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 864-2934
Télécopieur : 514 864-9939

UN QUÉBEC POUR TOUS

À cet égard, les bénévoles des clubs de motoneigistes sont des acteurs de première ligne pour sensibiliser les adeptes à la sécurité à motoneige. « La FCMQ et les clubs qu'elle représente jouent un rôle primordial dans la promotion des comportements sécuritaires et la prévention des accidents, ce qui contribue à assurer la pérennité de l'industrie. Nous sommes chanceux de pouvoir compter sur des individus aussi dévoués à leur loisir », a conclu M. Gaudreault.

– 30 –

Source : Yann Langlais-Plante
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Tél. : 418 643-6980

Pour information : Relations avec les médias
Direction des communications
Ministère des Transports du Québec
Tél. Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724